



POURQUOI LE SNES S'OPPOSE AU CHANGEMENT DE DISCIPLINES IMPOSÉ AUX ENSEIGNANTS DE STI

UNE RÉFORME DÉSTRUCTURANTE

Dans le cadre de la réforme Chatel du lycée, les séries technologiques industrielles et de laboratoire ont été déstructurées alors que les séries d'éco-gestion (STG) et de sciences sanitaires et sociales (ST2S) n'ont été touchées que dans les contenus d'enseignements.

Pour les séries industrielles **STI**, devenues Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (**STI2D**), cela a conduit

- à une **réduction drastique de 12 spécialités à 4 spécialités**
- à l'introduction d'un tronc commun en technologie industrielle
- à la suppression de l'enseignement de physique appliquée (remplacé par de la physique-chimie avec diminution horaire)
- à la **suppression des travaux d'ateliers**.

80 000 ÉLÈVES ET 12 000 PROFS CONCERNÉS

Les effets de cette réforme concernent environ **80 000 jeunes en cycle terminal des bacs STI**, et aura des répercussions sur la formation de **60 000 étudiants** qui poursuivent leurs études en Section de Techniciens Supérieurs pour y préparer un Brevet de Technicien Supérieur. Dans ces formations, 12 000 professeurs de STI enseignent.

Mais cette réforme n'a pas permis d'endiguer la **baisse des effectifs** (-6,5% à la rentrée 2011), elle a contraint les collègues de STI et de physique à enseigner des champs disciplinaires qu'ils ne maîtrisent pas et a mis les enseignants intervenant dans les formations industrielles dans une situation de **grande difficulté professionnelle**.

DE 42 DISCIPLINES À... 4!

A cette rentrée, le ministère impose aux collègues de STI un changement de discipline, tous devant devenir profs de :

« **Sciences industrielles de l'ingénieur** »

options

architecture et construction

énergie

ingénierie mécanique

informatique et numérique

Les spécialités des enseignants passent donc de 42 à ...4, passant à pertes et profits leur professionnalité, leurs compétences spécifiques qui y compris dans le cadre de la réforme des STI2D restent incontournables pour les BTS. Et le tout **sans aucune table de correspondance entre les étiquettes actuelles et celles de reclassement** !

Ainsi, montrer comment se calcule une structure en béton armé ou programmer un composant de micro-électronique pourrait être enseigné par le même prof, au prétexte de compétences élargies... On voit les possibilités d'économies à réaliser !

Comme si l'on imposait à des profs de lettres classiques, modernes et de langues vivantes un seul CAPES « Communication », si l'on créait un CAPES « Sciences » fusionnant les mathématiques, la physique, les SVT et la technologie, ou si tous les profs d'éco-gestion étaient regroupés dans un unique CAPET ! **Si ce qui est envisagé pour les STI est mis en œuvre, cela pourra être étendu à l'ensemble des disciplines, à l'ensemble des enseignants du second degré.**

Cette procédure est inacceptable, les collègues ne sont pas responsables de réformes mal conçues et ne doivent pas en être les victimes dans leur situation professionnelle.

Le SNES a rappelé fermement au ministre son opposition à ces changements de disciplines imposés, mais le ministre et ses collaborateurs ne semblent pas prendre la mesure de ce que vivent les enseignants, et les élèves par conséquent.

